

GARANTIE POUR LES SOCIETES D'ETUDES ET CONSEILS

Contrat responsable* et solidaire

PRESTATIONS AU 01/01/2020

Hospitalisation

	AMO**	AMO + Mutuelle		
		Garantie 1	Garantie 2	Garantie 3
Frais de séjour en établissements publics et privés conventionnés	80 ou 100%	175% BRSS	200% BRSS	200% BRSS
,+ Forfait hospitalier illimité	-	frais réels	frais réels	frais réels
+ Forfait chambre particulière (1)	-	45€ / j	60€ / j	90€ / j
+ Forfait frais d'accompagnement hospitalier (2)	-	45€ / j	60€ / j	90€ / j
Honoraires, actes de chirurgie, actes techniques médicaux: médecins adhérents au DPTAM***	80 ou 100%	195% BRSS	220% BRSS	220% BRSS
Honoraires, actes de chirurgie, actes techniques médicaux: médecins non adhérents au DPTAM***	80 ou 100%	175% BRSS	200% BRSS	200% BRSS
Accompagnement avant et après hospitalisation, en ligne et par téléphone 	-	Illimité	Illimité	Illimité
(1) Tout type de séjour avec hébergement comportant au moins une nuitée.				
(2) Sous réserve que les frais soient facturés au nom du bénéficiaire des soins, assuré par la mutuelle.				

Soins courants

Honoraires médicaux généralistes: médecins adhérents au DPTAM***	70%	100% BRSS	150% BRSS	220% BRSS
Honoraires médicaux généralistes: médecins non adhérents au DPTAM***	70%	100% BRSS	130% BRSS	200% BRSS
Honoraires médicaux spécialistes: médecins adhérents au DPTAM***	70%	195% BRSS	220% BRSS	300% BRSS
Honoraires médicaux spécialistes : médecins non adhérents au DPTAM***	70%	175% BRSS	200% BRSS	200% BRSS
Radiologie, échographie : médecins adhérents au DPTAM***	70%	100% BRSS	145% BRSS	170% BRSS
Radiologie, échographie : médecins non adhérents au DPTAM***	70%	100% BRSS	125% BRSS	150% BRSS
Actes techniques médicaux : médecins adhérents au DPTAM***	70%	150% BRSS	170% BRSS	170% BRSS
Actes techniques médicaux : médecins non adhérents au DPTAM***	70%	130% BRSS	150% BRSS	150% BRSS
Analyses et Examens de laboratoire	60 ou 70%	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Frais de transport	65%	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Honoraires Paramédicaux	60%	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Médicament à service médical rendu important	65%	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Médicament à service médical rendu modéré	30%	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Médicament à service médical rendu faible	15%	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Vaccination antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique (P)	65 ou 70%	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Vaccination anti-grippe (dans la limite de 15€) (P)	-	frais réels	frais réels	frais réels
Dépistage Hépatite B (P)	60%	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Forfait vaccins prescrits non pris en charge par l'AMO	-	-	-	90 €
Forfait patch anti-tabac	-	-	-	50 €
Forfait contraception féminine	-	-	-	50 €
Matériel médical	60 ou 100%	175% BRSS	200% BRSS	200% BRSS
Les forfaits s'entendent par année civile et par bénéficiaire				

Optique

Équipement optique Classe A - RAC 0 appelé 100% Santé (3) (4) (5)		100% FR	100% FR	100% FR
Équipement optique Classe B (Tarifs libres pratiqués par le professionnel de santé)	60%			
+Forfait monture (5)		cf grille optique	cf grille optique	cf grille optique
+Forfait verres simples, par verre (5)		cf grille optique	cf grille optique	cf grille optique
+Forfait verres complexes, par verre (5)		cf grille optique	cf grille optique	cf grille optique
+Forfait verres très complexes, par verre (5)		cf grille optique	cf grille optique	cf grille optique
Adaptation de la correction effectuée par l'opticien	60%	100%	100%	100%
Appairage (6)	60%	100%	100%	100%
Verres avec filtre	60%	100%	100%	100%
Autres suppléments (prisme, système antiprosopie, verres iséiconiques)	60%	100%	100%	100%
Lentilles	60%	100%	100%	100%
+Forfait lentilles correctrices prises en charge ou non par l'A.M.O (y compris forfait adaptation) (7)		85 €	100 €	200 €
Chirurgie Réfractive prise en charge ou non par l'A.M.O (Par oeil) (7)	-	600 €	700 €	750 €

(3) RAC 0 appelé 100% santé à compter du 01/01/2020 : prise en charge de l'intégralité des frais d'acquisition des dispositifs d'optique médicale à usage individuel à hauteur des frais exposés par l'adhérent en sus des tarifs de responsabilité dans le respect des prix limites de vente des produits de santé pour les verres et les montures appartenant à une classe à prise en charge renforcée.

(4) Plafonné aux Prix limites de vente optique.

(5) Ces garanties s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture, par période de deux ans, à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est pris en charge par l'assurance maladie obligatoire, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue.

(6) Prestation non prise en charge dans le cadre des verres de Classe B

(7) Les forfaits s'entendent par année civile et par bénéficiaire.

Ces forfaits incluent le ticket modérateur (TM).

GARANTIE POUR LES SOCIETES D'ETUDES ET CONSEILS

Contrat responsable* et solidaire

Dentaire

Soins dentaires		150% BRSS	200% BRSS	200% BRSS
Soins prothétiques et Prothèses dentaires pris en charge par l'AMO	70%			
Panier de soins RAC 0 appelé 100% Santé (8) (9)		100% FR	100% FR	100% FR
Panier de soins Tarifs Maitrisés Dents du sourire (9)		250% BRSS	300% BRSS	450% BRSS
Panier de soins Tarifs Libres Dents du sourire		250% BRSS	300% BRSS	450% BRSS
Panier de soins Tarifs Maitrisés Dents de fond de bouche (9)		175% BRSS	200% BRSS	350% BRSS
Panier de soins Tarifs Libres Dents de fond de bouche		175% BRSS	200% BRSS	350% BRSS
Panier de soins Tarifs Maitrisés Inlays-Core (9)		150% BRSS	200% BRSS	200% BRSS
Panier de soins Tarifs Libres Inlays-Core		150% BRSS	200% BRSS	200% BRSS
Orthodontie prise en charge par l'AMO	70 ou 100%	250% BRSS	300% BRSS	350% BRSS
Orthodontie non prise en charge par l'AMO (base de remboursement reconstituée)	-	-	250% BRSS	250% BRSS
Forfait prothèses dentaires non prises en charge par l'AMO (10)	-	150 €	200 €	300 €
Forfait parodontologie non prise en charge par l'AMO (10)	-	-	200 €	300 €
Forfait implantologie (10)	-	500 €	500 €	500 €

(8) RAC 0 appelé 100% santé à compter du 01/01/2020 : prise en charge de l'intégralité des frais de prothèses dentaires exposés par l'adhérent en sus des tarifs de responsabilité dans le respect des prix limites de vente pour les dispositifs appartenant à une classe à prise en charge renforcée.

(9) Plafonné aux prix limites de facturation.

(10) Réalisés par un chirurgien-dentiste.

Les forfaits s'entendent par année civile et par bénéficiaire.

Aides Auditives

Prothèses auditives	60 ou 100%	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
+ Forfait prothèses auditives (deux prothèses par an et par oreille)	-	450 €	600 €	1 000 €
Piles	60%	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS

Le forfait s'entend par année civile et par bénéficiaire

Prestations supplémentaires

Acupuncture, chiropracteur, diététicien, ostéopathe, pédicure-podologue, psychomotricien, tabacologue, psychologue (11)		-	25 €	30 €
Equilibre alimentaire et produit diététique (12)		-	-	60 €
Forfait densitométrie osseuse (P)		-	-	50 €

(11) Forfait par séance, limité à 3 séances pour la garantie 2 et 4 séances pour la garantie 3 sur justificatif d'un professionnel enregistré sur le répertoire Adeli ou RPPS. Remboursement en complément des dépassements d'honoraires ou pour des pratiques non prises en charge par l'AMO sur présentation d'une facture acquittée.

(12) Prescription par un diététicien ou médecin, pour des dépenses non prises en charge par l'AMO

BRSS : Base de remboursement Sécurité Sociale. FR : Frais réels. TM : Ticket modérateur.

* En application de l'article L.871-1 du Code de la Sécurité Sociale, la mutuelle ne prend pas en charge : la participation forfaitaire et la franchise respectivement mentionnées aux II et III de l'article L. 322-2 du Code de la Sécurité Sociale, les majorations de participation visées aux articles L.162-5-3 et L.161-36-2 du même code. Pour les actes médicaux d'un montant égal ou supérieur à 120€, la franchise est intégralement prise en charge.

** Assurance Maladie Obligatoire : Les taux de remboursement de l'A.M.O sont mentionnés ci-dessus à titre indicatif pour le Régime obligatoire et peuvent être modifiés par décision réglementaire. Toute modification de ces taux sera répercutée sur le remboursement total. Les taux sont appliqués sur la base de remboursement de la Sécurité Sociale et dans la limite des dépenses réelles engagées. Taux en vigueur au 01/01/2020

*** DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée

Grille OPTIQUE Garantie 1

Catégories de verres – monture – suppléments et frais d'adaptation	REMBOURSEMENTS, par verre, dans la limite des frais réels et y compris Sécurité sociale		
	Adulte/Enfant	Adulte	Enfant
UNIFOCAUX	CLASSE A	CLASSE B	
sphère de -6 à +6	100% PLV (1)	70,00 €	40,00 €
sphère de -6,25 à -12 ou de +6,25 à +12		80,00 €	75,00 €
sphère de <-12 ou > +12		90,00 €	80,00 €
cylindre < +4, sphère de -6 à 0		80,00 €	50,00 €
sphère >0 et (sphère + cylindre) <+6		80,00 €	50,00 €
sphère >0 et (sphère + cylindre) > +6		80,00 €	70,00 €
cylindre > +4, sphère < -6		90,00 €	80,00 €
cylindre > +4, sphère de -6 à 0		100,00 €	90,00 €
cylindre > +4, sphère < -6		110,00 €	100,00 €
MULTIFOCAUX ET PROGRESSIFS		CLASSE A	CLASSE B
sphère de -4 à +4	100% PLV (1)	130,00 €	105,00 €
sphère de < -4 à > +4		140,00 €	115,00 €
cylindre ≤ +4 sphère de -8 à 0 ; sphère > 0 et (sphère + cylindre) < +8		150,00 €	125,00 €
sphère > 0 et (sphère + cylindre) > +8		150,00 €	125,00 €
cylindre > +4, sphère de +8 à 0		150,00 €	125,00 €
sphère < -8		150,00 €	125,00 €
MONTURES ET AUTRES LPP	CLASSE A	CLASSE B	
Monture	100% PLV (1)	80,00 €	60,00 €

(1) Prix Limite de vente

Grille OPTIQUE Garantie 2

Catégories de verres – monture – suppléments et frais d'adaptation	REMBOURSEMENTS, par verre, dans la limite des frais réels et y compris Sécurité sociale		
	Adulte/Enfant	Adulte	Enfant
UNIFOCAUX	CLASSE A	CLASSE B	
sphère de -6 à +6	100% PLV (1)	80,00 €	50,00 €
sphère de -6,25 à -12 ou de +6,25 à +12		90,00 €	85,00 €
sphère de <-12 ou > +12		100,00 €	90,00 €
cylindre < +4, sphère de -6 à 0		90,00 €	60,00 €
sphère >0 et (sphère + cylindre) <+6		90,00 €	60,00 €
sphère >0 et (sphère + cylindre) > +6		90,00 €	70,00 €
cylindre > +4, sphère < -6		100,00 €	90,00 €
cylindre > +4, sphère de -6 à 0		110,00 €	100,00 €
cylindre > +4, sphère < -6		120,00 €	110,00 €
MULTIFOCAUX ET PROGRESSIFS		CLASSE A	CLASSE B
sphère de -4 à +4	100% PLV (1)	140,00 €	115,00 €
sphère de < -4 à > +4		150,00 €	125,00 €
cylindre ≤ +4 sphère de -8 à 0 ; sphère > 0 et (sphère + cylindre) < +8		160,00 €	135,00 €
sphère > 0 et (sphère + cylindre) > +8		160,00 €	135,00 €
cylindre > +4, sphère de +8 à 0		160,00 €	135,00 €
sphère < -8		160,00 €	135,00 €
MONTURES ET AUTRES LPP	CLASSE A	CLASSE B	
Monture	100% PLV (1)	100,00 €	75,00 €

(1) Prix Limite de vente

Grille OPTIQUE Garantie 3

Catégories de verres – monture – suppléments et frais d'adaptation	REMBOURSEMENTS, par verre, dans la limite des frais réels et y compris Sécurité sociale		
	Adulte/Enfant	Adulte	Enfant
UNIFOCAUX	CLASSE A	CLASSE B	
sphère de -6 à +6	100% PLV (1)	90,00 €	60,00 €
sphère de -6,25 à -12 ou de +6,25 à +12		100,00 €	95,00 €
sphère de <-12 ou > +12		110,00 €	100,00 €
cylindre < +4, sphère de -6 à 0		100,00 €	70,00 €
sphère >0 et (sphère + cylindre) <+6		100,00 €	70,00 €
sphère >0 et (sphère + cylindre) > +6		100,00 €	70,00 €
cylindre > +4, sphère < -6		110,00 €	100,00 €
cylindre > +4, sphère de -6 à 0		120,00 €	110,00 €
cylindre > +4, sphère < -6		130,00 €	120,00 €
MULTIFOCAUX ET PROGRESSIFS		CLASSE A	CLASSE B
sphère de -4 à +4	100% PLV (1)	160,00 €	125,00 €
sphère de < -4 à > +4		170,00 €	135,00 €
cylindre ≤ +4 sphère de -8 à 0 ; sphère > 0 et (sphère + cylindre) < +8		180,00 €	145,00 €
sphère > 0 et (sphère + cylindre) > +8		180,00 €	145,00 €
cylindre > +4, sphère de +8 à 0		180,00 €	145,00 €
sphère < -8		180,00 €	145,00 €
MONTURES ET AUTRES LPP	CLASSE A	CLASSE B	
Monture	100% PLV (1)	100,00 €	100,00 €

(1) Prix Limite de vente

